

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 10 (1891)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Le concours Galland à Genève  
**Autor:** Stroehlin, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-171653>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Quoique non signée, cette médaille est de notre défunt collègue E. Durussel, mort le 17 mai 1888 ; cette jolie œuvre est donc un de ses derniers ouvrages.

La présence des armoiries de Genève, à l'avvers, s'explique par le fait que l'Harmonie Nautique de notre ville prêtait son concours à la Société lausannoise.

Février 1891.

M. CAILLER.

---

## LE CONCOURS GALLAND A GENÈVE

---

M. Charles Galland, de Genève, a bien voulu continuer, pour 1891, la série de ses concours artistiques créés pour encourager le développement des industries artistiques à Genève. Le but principal des concours est de stimuler le travail personnel des ouvriers et la création de types nouveaux au point de vue de leur forme, de leur décoration et de leur destination. Le plus ou moins d'habileté de la main d'œuvre ne devant entrer qu'en seconde ligne dans l'appréciation des travaux. C'est donc une œuvre éminemment patriotique. Pour chacun de ces concours une somme de deux mille francs est mise à la disposition du Conseil administratif pour être distribuée en prix. Ces concours ont une rotation de trois années, comprenant l'ensemble des industries artistiques, ainsi répartis actuellement :

- 1° Concours de gravure et de ciselure en tous genres ;
- 2° Concours d'émaillerie et de peinture sur émail ;
- 3° Concours de bijouterie et de joaillerie.

Pour l'année 1891, le concours portera sur la gravure et la ciselure.

Cette répartition n'est pas absolue, et le Conseil administratif, d'accord avec le fondateur, est toujours libre de la modifier en vue de faire profiter autant que possible toutes les industries artistiques. Nous croyons bien faire en donnant à titre de document les conditions officielles du concours :

#### CONDITIONS DES CONCOURS

1° Les concurrents sont libres pour le choix du sujet, mais il peut leur être imposé tel style ou époque plus particulièrement en vogue au moment du concours.

2° Sont seules admises à concourir les personnes habitant le canton de Genève.

3° Les objets destinés au concours devront parvenir *le 15 novembre 1891*, au plus tard.

Ils ne porteront pas de signature, ni aucune indication pouvant faire reconnaître leurs auteurs. Ils seront accompagnés d'une devise ou d'un signe répété sur un pli cacheté, adressé au Président du Conseil administratif et portant la mention : « Destiné au concours de l'industrie artistique. » Ce pli renfermera aussi le nom et l'adresse de l'auteur.

4° Le jury chargé d'examiner le travail des concurrents sera nommé moitié par le Conseil administratif et moitié par le fondateur. Il sera présidé par un membre du Conseil administratif.

La participation aux travaux du jury, en qualité de membres, entraîne la mise hors concours.

5° Le jury est chargé de classer, par ordre de mérite, les objets présentés au concours, de fournir au Conseil administratif son préavis sur ceux qu'il estime devoir être récompensés, et, au besoin, sur des acquisitions dans le cas où le Conseil administratif jugerait convenable d'en faire. Le Conseil administratif est chargé de la répartition de la somme affectée au concours.

6° Le Conseil administratif se réserve la priorité pour les acquisitions qu'il croirait devoir faire, en vue du Musée des Arts décoratifs, parmi les objets exposés ayant fait partie du concours,

7° *En aucun cas, les concurrents ne pourront retirer les objets qu'ils auront présentés au concours avant l'exposition d'ensemble de ces objets.*

Genève, le 26 décembre 1890.

*Le Président du Conseil administratif,*

Th. TURRETTINI.

Les concurrents ayant été distingués au concours reçoivent de M. Galland une médaille d'argent ou de bronze qu'il fait frapper à cet effet. Les coins sont en sa possession et il ne peut être fait aucune nouvelle frappe de cette médaille destinée à rester une rareté numismatique.

En voici la description :



Lég. : ☆ CONCOURS CH. GALLAND ☆ Dans le champ une couronne de laurier et de chêne ornée au bas d'un ruban et ouverte dans le haut. Au centre on grave au burin le nom du concurrent et la distinction obtenue. La place de

l'exergue est réservée pour la date, également gravée à la main.

R) : La copie du coin dit Bovy aux armes de Genève tel qu'il est décrit pour la médaille Angrand. (Voir *Bullet. Soc. num.* 1890, p. 212.) La seule différence est qu'il n'est pas signé. Ce coin est de M. Hugues Bovy.

Voici, d'après les renseignements que nous devons à l'obligeance du secrétariat du Conseil administratif de la ville de Genève, les résultats du concours Galland depuis sa création, avec la mention des médailles qui ont été distribuées :

*Gravure et Ciselure*

1885.

- 1<sup>er</sup> prix. — M. Georges Hantz, pour un bonheur du jour, fr. 1,200.  
2<sup>me</sup> » M. Ph. Rutishauser, pour un plat en fer repoussé, fr. 500.  
3<sup>me</sup> » M. J. Contat, pour incrustations diverses, fr. 300. — A chacun des artistes primés, une médaille d'argent.

Cinq mentions très honorables ont été accordées à MM. Georges Pictet, Dutemps, A. Wendt, père, F. Markowski, L. C..., chez M. Pochelon, ainsi qu'une médaille argent à chacun d'eux.

Deux mentions honorables (médailles bronze) à MM. Karl Dahmen et A. Ruchonnet.

*Emaillerie et Peinture sur émail*

1886.

- 1<sup>er</sup> prix. — M. Ed. Lossier-Dufaux, pour deux buires en fer forgé, décorées de plaques émaillées (1 médaille argent), fr. 1,000.  
2<sup>me</sup> » M. C. Ziegler, pour des pièces d'émaillerie, fr. 500.

*Bijouterie et Joaillerie*

1887.

Un prix unique à M. Pochelon, pour un miroir à main, fr. 800 (composition et exécution de M. C. Meyer) une médaille argent.

Deux mentions honorables égales : l'une à M. Glatou pour assortiments de broches et bracelets ; l'autre à M. Pochelon, pour une parure, décoration de gemmes et dentelles, avec la collaboration de M<sup>lles</sup> C. et A. Benoit (pas de médailles).

*Gravure et Ciselure*

1888.

1<sup>er</sup> prix. — M. Frédéric Portalès, pour une pendule Louis XVI en bronze et un poinçon acier (1 médaille argent) fr. 900.

2<sup>me</sup> » MM. André Bucher (composition et modelage) et Georges Pictet (exécution et ciselure) pour un grand vase de bronze (2 médailles argent), fr. 600.

3<sup>me</sup> » M. Pochelon, pour un écrioire en argent ciselé, doré et décoré d'émaux, fr. 250.

Ex æquo à M. André Bucher, pour un album avec plats, dos et coins garnis d'argent et un cachet d'argent ciselé, fr. 250. — Une médaille argent à chacun de ces deux derniers.

*Emaillerie et Peinture sur émail*

1889.

Ce concours n'a pu avoir lieu, aucun concurrent ne s'étant présenté pour y prendre part.

*Bijouterie et Joaillerie*

1890.

- 1<sup>er</sup> prix. — M. Alfred Durand, chez M. A. Pochelon, pour un diadème (1 médaille argent). fr. 1,500.  
2<sup>me</sup> » A quatre apprentis de M. A. Pochelon, pour couteaux à papier et carnets de bal, fr. 500.  
— Œuvre collective, 4 médailles bronze.

On peut voir par les documents qui précèdent que le but de M. Galland a été atteint pendant ces dernières années. Son œuvre a donné un développement nouveau à nos industries nationales. Espérons que le généreux donateur voudra bien continuer pendant de longues années encore sa magnifique subvention.

Paul STRÖHLIN.

---

NÉCROLOGIE



**Charles-Louis van Peteghem.**

Notre ancien collègue vient de mourir à Paris après une longue maladie. Né à Bruges, le 28 avril 1827, il resta toujours très attaché à son pays d'origine, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à resserrer les relations numismatiques déjà si nombreuses entre sa patrie et la France. Les collectionneurs se rappelleront toujours avec plaisir l'amabilité avec laquelle il les accueillait, et les excellents conseils dus à sa longue expérience numismatique. Il aimait les monnaies et les appréciait souvent plus que ceux à qui les besoins de son commerce l'obligeaient à les céder. Il ne s'en séparait